

Pour que le bio soit garanti sans souffrance animale

écrit par Christine Tasin | 18 février 2012

Objet : pour que le bio soit garanti sans souffrance animale

Madame le Député, Monsieur le Député

Je me permets d'attirer votre attention sur l'inquiétude de certains éleveurs ovins et bovins de la filière biologique concernant l'abattage de leur cheptel. Comme vous le savez maintenant, l'abattage rituel s'est généralisé (la presse s'en est fait largement l'écho en ce mois de février 2012), mais, bien que les éleveurs bio soient soumis à un cahier des charges particulièrement draconien, qui exige le respect du bien-être animal de la naissance à l'abattage, rien ne garantit à leurs bêtes une mort « douce », avec étourdissement préalable.

Désormais, ils sont amenés à surveiller que leurs animaux, qui ont été élevés selon leur charte sans stress et sans souffrance, meurent également sans stress

et sans souffrance. Pour cela ils ne doivent pas être confrontés à des pratiques d'abattage sans étourdissement, non conformes aux exigences de la filière bio.

Par ailleurs il semblerait qu'aucune obligation ne soit actuellement prévue dans la réglementation européenne pour l'étiquetage de la viande indiquant le mode d'abattage. Or, le défenseur des animaux et consommateur que je suis souhaite pouvoir choisir de manger de la viande ne provenant pas d'animal ayant souffert lors de sa mise à mort.

Je suis donc amené à vous demander de légiférer afin de protéger la viande biologique en interdisant les dérogations pour abattage rituel pour cette filière, dans le strict respect du bien-être animal.

Je vous remercie d'avance, Madame la Députée, Monsieur le Député, pour votre lecture attentive, et vous prie d'agréer l'expression de mes

salutations les meilleures.